

DECISION DU MAIRE N° 19-23

Objet : Avenant N° 2 – Marché n° 2019-TX-ST-011 Réhabilitation de l'école Jules Vallain – Lot n° 9 Peinture Revêtement de sol souple

Nous, Maire de Lèves,

Vu l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé en tout ou partie et pour la durée de son mandat, de traiter certaines affaires relevant normalement de la compétence du Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 19-20 du Conseil Municipal du 25 Mai 2020 qui fixe le champ des délégations du Maire, et notamment son paragraphe 4,

Vu le marché n° 2019-TX-ST-011 notifié le 08 février 2021 signé avec la SAS MAI entreprises rue Saint Chéron 28000 CHARTRES pour le lot n°9 Peinture revêtement de sol souple pour un montant 150 000 euros HT,

Vu la nécessité de procéder à des travaux supplémentaires,
Reprise de peinture et préparation par fibre dans les couloirs de circulation, travaux de peinture sur les étagères et les sols de halls d'entrée. + 12 559,44 euros HT
Et en raison des contraintes techniques, à la suppression de prestations : Ponçage et traitement du parquet existant dans les salles de classe et peinture extérieure supprimée montant HT - 9 984,52 euros HT

Vu le devis n° 2021/02/28 en date du 13 avril 2022,

Considérant la nécessité des travaux et de modifier par avenant le marché correspondant.

DECIDONS

Article 1^{er} : Autorise la signature de l'avenant n° 2 d'un montant global de 2 575,60 euros HT fixant le nouveau montant du marché à 156 064 euros HT pour les modifications sus mentionnées

Article 2 – Les autres termes du contrat restent inchangés.

Article 3 : Le Maire de Lèves et le comptable public assignataire (TP Chartres-métropole) sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

La présente décision sera inscrite dans le registre des décisions et fera l'objet d'une information lors d'une prochaine réunion du Conseil municipal.

Lèves, le 05 avril 2023



Le Maire,

Rémi MARTIAL